



ASSOCIATION DE LA CRÈCHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024, A L'ADMINISTRATION COMMUNALE, A BELFAUX

Présents :

Présidence :

Commune de La Sonnaz : Mme Gwenaëlle Ecoffey

Délégués

Commune de Belfaux : M. Frantz Simonis

Commune de Grolley : Mme Birgit Bronner

Comité de direction

Commune de Belfaux : Mme Marianne Aebischer, présidente

Commune de Misery-Courtion : M. Christophe Frossard, vice-président

Commune de Grolley : Excusée

Commune de La Sonnaz : M. Jean-Daniel Guisolan

Crèche Barbotine : Mme Tiffany Duffey, directrice

Crèche Barbotine : Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable

Commune de Misery-Courtion : Excusée

Secrétaire du procès-verbal :

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'assemblée du 22 février 2024
3. Informations de la Présidente du Comité de direction
4. Informations de la Directrice
5. Budget 2025
6. Rapport de la Commission financière
7. Approbation du budget 2025
8. Prolongation du mandat de la fiduciaire
9. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h35

Mme Ecoffey souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe les délégués que la séance est enregistrée pour en faciliter sa retranscription.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme Ecoffey informe tout d'abord les délégués que l'ordre du jour doit être modifié. En effet, un membre de la Commission financière doit être nommé. Pour cela, Mme Ecoffey passe la parole à Mme Aebischer.

Mme Aebischer informe les délégués qu'effectivement un membre à la Commission financière doit être nommé en remplacement de Mme Ecoffey qui ne peut, selon la loi, pas être présidente de l'Assemblée des délégués et membre de la Commission financière.

Par conséquent, la commune de La Sonnaz doit présenter un candidat et c'est M. Frédéric Mauron, conseiller communal à la commune de La Sonnaz, qui est proposé en tant que nouveau membre de la Commission financière de la crèche Barbotine.

Les délégués approuvent cette candidature et nomment M. Frédéric Mauron en tant que membre de la Commission financière.

2. Approbation du PV de l'assemblée du 22 février 2024

Mme Ecoffey demande s'il y a des remarques ou corrections sur le PV de l'Assemblée des délégués du 22 février 2024.

Tel n'est pas le cas, Mme Ecoffey soumet aux délégués le PV de la séance du 22 février 2024 pour approbation.

Le PV de la séance des délégués du 22 février est approuvé sans remarque et à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Informations de la présidente du Comité de direction

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Aebischer, présidente du Comité de direction, pour donner connaissance de son rapport.

Mme Aebischer donne lecture de son rapport :

« Comme vous le savez déjà, la crèche Barbotine peut accueillir 64 enfants dans 2 structures.

Au printemps, nous avons dû faire face à un manque de places et refuser plusieurs demandes de famille issues des communes membres de l'Association. Le Comité de direction a décidé de résilier les contrats des familles ayant déménagé dans d'autres communes, mais dont les enfants étaient encore placés à Belfaux. 18 places ont ainsi été libérées.

Pour permettre à ces familles « hors commune » de se retourner, nous avons renoncé au délai de résiliation de 2 mois et leur avons accordé un délai au 31 juillet 2024. Cela a bien sûr suscité quelques réactions de parents, certains qui comprenaient, d'autres moins bien, mais au final tout s'est bien passé.

L'augmentation du tarif journalier et la grille des subventions ont aussi fait réagir quelques parents. Un grand merci à Tiffany et Béatrice pour leur patience et l'excellente gestion de ces situations.

J'ai encore une information à vous transmettre : Tout le monde a entendu parler du quartier de la Gotta à Belfaux. La Commune et la Commission senior+ ont joué les entremetteurs entre la Fondation St-Martin de Cottens et le promoteur. Il en est ressorti qu'un EMS de 120 chambres et une crèche seront construits et, si tout se passe bien, opérationnels en 2028.

Pour la crèche, la Fondation souhaite travailler avec les Fripouilles de Corminboeuf, bien que connaissant l'existence de l'Association de la crèche Barbotine. Les communes avoisinantes peuvent faire part de leurs besoins en places de crèche et ces informations seront relayées à la Fondation. Au final, la crèche devrait pouvoir accueillir une quarantaine d'enfants, dont certains seront issus du personnel de l'EMS.

J'adresse mes remerciements à Tiffany et Béatrice pour leur travail et leur engagement au bon fonctionnement de notre crèche. Merci également à elles et à toute l'équipe pour l'organisation de la fête de l'été qui a connu un franc succès.

Merci à Gwenaëlle, à Josiane, aux membres de la Commission financière, aux délégué.e.s des communes et finalement à mes collègues du Comité. »

Mme Ecoffey remercie Mme Aebischer pour son rapport.

4. Informations de la Directrice

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Duffey pour donner connaissance de son rapport.

Mme Duffey, directrice de la crèche, donne lecture de son rapport.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers,

voici les informations concernant la crèche.

Personnel

En août 2024, 3 personnes ont rejoint l'équipe de la crèche Barbotine ainsi qu'un apprenti de première année et une stagiaire. Par la suite, nous avons accueilli une nouvelle personne pour un remplacement de congé maternité et, à ce jour, l'équipe est au complet.

Cette année, 5 grossesses ont été annoncées, à savoir 2 en janvier, 2 en juillet et août et 1 en décembre.

Taux d'occupation

Actuellement, le taux d'occupation de la crèche est à 82,4%.

33 enfants ont quitté la crèche cet été pour débiter leur parcours scolaire et 9 enfants, pour lesquels le contrat a été résilié du fait qu'ils n'habitaient pas une commune membre de l'association de la crèche Barbotine.

Les structures continuent à se remplir petit à petit, mais on peut remarquer une baisse de demande de garde pour les mois de février et mars 2025. Cependant, la demande augmente à nouveau dès le mois d'avril.

Fête de l'été

La fête de l'été a été, à nouveau, un énorme succès et nous avons vraiment eu de la chance avec la météo, car nous sommes réellement passés entre les gouttes.

Environ 250 personnes, adultes et enfants, y ont participé et tout s'est magnifiquement bien déroulé.

Je souhaite remercier Monsieur Barras ainsi que les personnes de l'édilité pour leur aide et la mise à disposition du matériel.

Je profite également de remercier mes équipes et Béatrice Dénervaud de m'accompagner et m'épauler chaque jour. Elles sont une réelle ressource de motivation et me transmettent beaucoup de soutien, d'échanges et de collaboration. Bref, tout ce dont une direction a besoin pour lui aider à avancer.

Je remercie le Comité de direction ainsi que vous, l'Assemblée des délégués, pour votre confiance.

Je profite encore de ce temps de parole pour vous informer qu'en date du 20 novembre 2024, l'Association de la crèche Barbotine avec l'accord du Comité de direction va participer à une journée portes ouvertes, consacrée à vous, conseillers communaux, mais également aux politiciens et dirigeants du canton.

Cette journée est organisée par l'AFDRIPE (Association fribourgeoise des directions et responsables d'institutions de la petite enfance) alliée à la FCGF (Fédération des crèches et garderies fribourgeoises) et soutenue par le DSAS (Département de la santé et des affaires sociales).

Elle vous permettra de découvrir le quotidien d'une structure d'accueil dans les conditions réelles, son environnement, son fonctionnement, ses contraintes, ses difficultés...

Je pense qu'il est temps que vous preniez conscience qu'aujourd'hui la crèche Barbotine est une institution et plus une petite crèche de campagne. Je crois qu'il est temps d'arrêter de croire que je suis la petite dame de la crèche, comme l'on me nomme bien souvent et que mon travail est facile. Il est temps d'arrêter d'imaginer que mes équipes jouent à la poupée et se promènent toute la journée.

Le moment est venu de vous rendre vraiment compte de ce qu'il se passe à l'intérieur de nos murs et c'est l'objectif de cette journée. Non seulement à Barbotine, mais dans tout le canton. Aujourd'hui, nos fonctions de direction ont évolué et nos défis quotidiens sont ceux d'un/e manager et d'un/e gestionnaire d'entreprise.

Aujourd'hui, nos structures d'accueil doivent être considérées comme des entreprises. Bien souvent le terme Association péjore la responsabilité et l'investissement que cela implique. Nous ne sommes pas une association culturelle, sportive ou autre !

En tant que conseiller communal, il est de votre responsabilité de prendre les décisions, d'évaluer et d'imposer les directives de nos structures. Comment prendre les bonnes décisions ? Comment approuver ou non des budgets/comptes ? Comment être justes lorsque vous ne venez pas du domaine et que votre profession est tout autre ou encore que vous ne sachiez pas comment cela fonctionne ?

Nous avons de plus en plus d'exigences que ce soit au niveau des directives du canton qu'au niveau des familles accueillies. Nous avons de plus en plus de responsabilités au sein de la société et pour l'avenir.

Nos équipes sont de plus en plus grandes, 29 personnes en ce qui nous concerne actuellement et 64 places d'accueil qui ne sont pourtant pas encore suffisantes.

Et malgré tout, cela n'empêche pas que les séances soient de plus en plus courtes, que le suivi des décisions doive constamment être relancé et reste même parfois sans réponse.

Avez-vous l'impression que le temps accordé à la crèche est une perte de temps ?

Je vous invite vivement à profiter de cette journée, d'y accorder du temps et de découvrir le monde des structures d'accueil que ce soit la nôtre ou celle du village d'à côté, mais sentez-vous réellement concernés !

Je vous mets à disposition des flyers pour vous, mais peut-être vos collègues également. Je vous remercie pour votre écoute. »

Mme Ecoffey remercie Mme Duffey pour son rapport.

5. Budget 2025

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Dénervaud pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Dénervaud rappelle que les comptes détaillés avec les commentaires ont été envoyés aux communes, raison pour laquelle elle ne passe en revue que le récapitulatif du budget 2025 qui se présente comme suit :

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>
<u>Comptes de charges</u>		
30 Charges du personnel	1'566'027.00	1'565'000.00
31 Autres charges d'exploitation	347'450.00	352'705.00
33 Amortissements	2'500.00	2'500.0
Totaux des charges		
<u>Comptes de produits</u>		
40 Intérêts en comptes courants	30.00	50.00
41 Produits principaux	973'600.00	927'750.00
45 Subventions et contributions	<u>950'000.00</u>	<u>974'000.00</u>
Total des produits	<u>1'923'630.00</u>	<u>1'901'800.00</u>
Déficit de l'exercice	7'653.00 =====	19'305.00 =====

Mme Ecoffey remercie Mme Dénervaud pour la présentation du budget 2025 et ouvre la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

M. Simonis demande pourquoi le montant des jetons de présence a été porté à CHF 1'000.00 alors que dans les comptes 2023, ce montant s'est élevé à CHF 858.00.

Mme Dénervaud lui répond qu'elle a prévu une petite marge au cas où les membres de la Commission financière siègeraient plus souvent. En principe, la Commission financière siège à 4 reprises par année.

M. Simonis demande pour quelle raison le montant des jetons de présence du Comité de direction a été porté à CHF 3'000.00 en 2025 alors qu'en 2023, un montant de CHF 27.50 a été dépensé.

Mme Dénervaud lui répond qu'en 2023, il y avait eu une erreur par rapport à ce compte et que le montant a été corrigé par la suite.

Comme la discussion n'est plus demandée, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport de la Commission financière

Mme Ecoffey donne la parole à Mme Bronner pour donner lecture du rapport de la Commission financière :

« Rapport de la Commission financière à l'Assemblée des délégués du 24 octobre 2024

Budget 2025

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,
Mesdames et Messieurs les délégués,*

Lors de ses séances du 12 septembre et du 18 octobre 2024, la Commission financière a pris connaissance du budget 2025 préparé par le Comité de direction de la crèche Barbotine, et l'a soigneusement étudié. Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable, nous a transmis les informations complémentaires et réponses aux questions formulées.

Le budget de fonctionnement présenté prévoit un bénéfice de CHF 7'653.00, et respectivement des participations communales de :

- CHF 230'000.00 pour la Commune de Belfaux*
- CHF 165'000.00 pour la Commune de Misery-Courtion*
- CHF 125'000.00 pour la Commune de la Sonnaz*
- CHF 130'000.00 pour la Commune de Grolley-Ponthaux*
- CHF 5000.00 pour les autres communes*

La Commission financière de l'association de la Crèche Barbotine remercie les membres du Comité de direction et la secrétaire-comptable pour le travail de préparation budgétaire effectué.

Après une analyse attentive, la Commission financière propose à l'assemblée d'approuver le budget 2025 tel que présenté.

Belfaux, le 24 octobre 2024

Sabine Haymoz, Birgit Bronner et Gwenaëlle Ecoffey »

Mme Ecoffey remercie Mme Bronner pour la lecture du rapport de la Commission financière.

7. Approbation du budget 2025

Mme Ecoffey soumet pour approbation aux délégués le budget 2025 tel que présenté.

Les délégués acceptent à l'unanimité le budget 2025 tel que présenté, avec remerciements à Mme Dénervaud, secrétaire-comptable.

Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

8. Prolongation du mandat de la fiduciaire

Mme Ecoffey rappelle que ce point avait été reporté lors de la dernière Assemblée des délégués, car la Commission financière n'avait pas reçu le rapport de la fiduciaire concernant la prolongation du mandat, ce qui n'était pas conforme aux statuts.

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Bronner pour donner lecture du rapport de la Commission financière sur ce point de l'ordre du jour.

Mme Bronner donne lecture du rapport de la Commission financière pour la prolongation du mandat de l'organe de révision.

« Rapport de la Commission financière à l'Assemblée des délégués de l'Association de la crèche Barbotine du 24 octobre 2024 pour la prolongation du mandat de l'organe de révision »

En date du 12 septembre 2024, les membres de la Commission financière se sont réunis pour examiner la prolongation du mandat de l'organe de révision pour les comptes annuels 2024.

Après consultation, la Commission financière propose d'accepter le mandat de Fiducum SA, représenté par Monsieur Herbert Schaller, pour la révision des comptes annuels 2024 de l'Association de la crèche Barbotine.

Pour la prochaine période et étant donné que les statuts de l'Association de la crèche Barbotine sont en cours de révision, la Commission financière invite le Comité de direction à apporter des précisions sur les appels d'offres et la durée du mandat de l'organe de révision dans les statuts revus (art. 16).

La Commission financière remercie le Comité de direction et la secrétaire-comptable pour le travail effectué.

Belfaux, le 24 octobre 2024

Sabine Haymoz, Birgit Bronner et Gwenaëlle Ecoffey »

Mme Ecoffey remercie Mme Bronner pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Mme Ecoffey précise que, statutairement, c'est le Comité de direction qui choisit les fiduciaires et leur fait parvenir les appels d'offres. Par contre, c'est la Commission financière qui reçoit et ouvre les offres.

Mme Aebischer est d'avis qu'il faudrait mentionner dans les statuts que le mandat de fiduciaire est attribué pour une durée de 3 ans et non pas 1 année, ceci éviterait de revenir chaque année devant l'assemblée pour octroyer le mandat.

Mme Ecoffey demande s'il y a encore des questions sur ce point de l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, Mme Ecoffey soumet pour approbation la prolongation du mandat de Fiducum SA pour la révision des comptes annuels 2024 de l'Association de la crèche Barbotine.

Les délégués approuvent à l'unanimité la prolongation du mandat de Fiducum SA pour la révision des comptes annuels 2024 de l'Association de la crèche Barbotine.

9. Divers

Mme Ecoffey ouvre la discussion dans les divers.

Mme Bronner demande s'il serait possible que, lors de l'envoi des documents pour la séance de l'Assemblée des délégués, de joindre la totalité des documents à cet envoi, à savoir la convocation, le pv de la séance précédente et les comptes ou le budget.

Mme Aebischer lui confirme qu'à l'avenir, lorsque Mme Dénervaud enverra les comptes ou le budget, elle joindra également la convocation et le pv de la séance précédente. Cet envoi se fera par mail.

La parole n'étant pas demandée, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et fixe les prochaines séances pour 2025 :

- **jeudi 27 février 2025, à 17h30, à l'administration communale de Belfaux**
- **jeudi 30 octobre 2025, à 17h30, à l'administration communale de Belfaux**

Mme Ecoffey remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance à 18h00.

Belfaux, le 15 novembre 2024

La Secrétaire :

Josiane Angéloz

Approuvé lors de l'Assemblée des délégués du 27 février 2025

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA CRÈCHE BARBOTINE

La Présidente :



Gwenaëlle Ecoffey

La Secrétaire :



Josiane Angéloz